Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_17-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 6 février 2024
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.
Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENTS DES ACCUEILS DE LOISIRS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ISERE – BONIFICATIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUEES AUX ACCUEILS DE LOISIRS AU TITRE DE 2023 ET PLAN MERCREDIS 2023

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) propose deux financements complémentaires à la prestation de service que la communauté de communes perçoit déjà. Ces demandes de financement n'impliquent donc pas de dépenses supplémentaires. La bonification exceptionnelle prend en compte les tarifs appliqués selon les QF afin de permettre l'accessibilité des accueils de loisirs, elle s'élevait à 2680,27 € pour la Communauté de Communes du Trièves au titre de 2022. Il est proposé de faire une nouvelle demande au titre de l'année 2023. Le plan mercredis permet grâce au renouvellement du PEdT (Projet Educatif de Territoire) de valoriser l'accueil des enfants les mercredis dans les accueils de loisirs. Ce financement a été perçu pour la première fois en 2023 (au titre de 2022) et était de 1685,44 €. Il est proposé de faire une nouvelle demande au titre de l'année 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport avec la bonification exceptionnelle des accueils de loisirs de la CAF de l'Isère,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport avec le Plan Mercredis de la CAF de l'Isère.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/02/24 *et de sa publication le* 19/2/24